

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **11 avril 2024** à **18h30**

<i>N° délibération</i> <b>D2024-04-13</b>	<i>Date de convocation</i> <b>5 avril 2024</b>	<i>Date d'affichage</i> <b>5 avril 2024</b>
--	---	--

<i>Nombre de conseiller</i>				
<i>En exercice</i> <b>12</b>	<i>Présents</i> <b>11</b>	<i>Absente exc.</i> <b>1</b>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i> <b>12</b>

*Etaient présents*

M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITTO Giovanni	Mme KRÄWER Alice
M. MULLER Jean-Marie	M. GIRARD Guy	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme CAISSUTTI Claudie	
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
Mme LUBNAU Dominique	M. BOULANGE Philippe	

*Était absente excusée*

Mme PECYNA Carole	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
-------------------	-------------------------------

Objet : **Désignation Elu.e.s Rural.e.s de l'Égalité**

**CONSIDERANT** le Congrès national de l'association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune » ;

**CONSIDERANT** que l'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel (AMI) visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes ;

**CONSIDERANT** que cette AMI s'inscrit dans le cadre des propositions de l'«Agenda Rural» : un plan en faveur des territoires ruraux et intégré à l'action gouvernementale ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle » adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'égalité » au niveau du Conseil Municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. L'accès à des guides pratiques et de formations à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
3. La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais », repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers des structures spécialisées.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

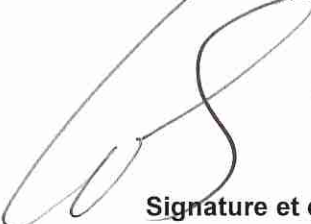

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- ✓ Bénéficie de guides pratiques et de formations qui faciliteront leur mission. Si l'Elu Relais Municipal souhaite se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet.
- ✓ Est identifié au sein de la commune (livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune).
- ✓ Est joignable par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie. Cette disponibilité pourra aussi être assurée par un binôme.
- ✓ Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant la confidentialité.
- ✓ S'engage à respecter la confidentialité.
- ✓ Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime.
- ✓ Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **SOUTIENT** cette action
- **DESIGNE** Dominique Lubnau et Claudie Caissutti comme « Elues Rurales Relais de l'Egalité » au sein du Conseil Municipal.

Fait à Silly-sur-Nied, le 11 avril 2024  
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

  
  
**Signature et cachet**